

Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-005

Séance du 6 février 2026

Date de convocation :
30 janvier 2026

Membres en exercice : 10

Présents : 10

Représentés : 0

Votants : 10

Exprimés : 10

Votes Pour : 10

Vote Contre : 0

Le 6 février 2026 à 19H30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Bouillon, Maison, Leclerc, Martinie, Mmes Monédière, Bénesteau, Géraudie, Bourzeix.

Lucille Bénesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

Objet : Projet d'organisation du temps scolaire à la rentrée 2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la précédente délibération de 2024 relative au rythme scolaire qui prévoit l'organisation hebdomadaire du temps scolaire sur la commune de saint-Augustin (école maternelle) sur 4 jours :

- Lundi : 9 h 00 - 12 h 15 / 13 h 45 - 16 h 30
- Mardi : 9 h 00 - 12 h 15 / 13 h 45 - 16 h 30
- Jeudi : 9 h 00 - 12 h 15 / 13 h 45 - 16 h 30
- Vendredi : 9 h 00 - 12 h 15 / 13 h 45 - 16 h 30

Pour la rentrée scolaire 2026, après concertation avec l'enseignante chargée de l'école maternelle et les autres maires du regroupement intercommunal de la vallée de la Douyge, le conseil municipal autorise Mr le Maire à renouveler ce rythme scolaire rentrant dans le cadre dérogatoire de la semaine de 4 jours.

Le Maire
Marcel AUBOIROUX

